



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 17 novembre 2020
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2020-11-17_2059
Actualisation des autorisations de
programme et crédits de paiement

L'an deux mille vingt, le 17 novembre à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 11 novembre 2020. Conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la séance se déroule sans public, le caractère public de la séance étant respecté par sa retransmission en direct sur le site internet de l'EPT. Le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Représenté	Mme LEYDIER	P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	-		-
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Représentée	M. VIC	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Représentée	Mme LABROUSSE	P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Représenté	Mme KABBOURI	P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Représenté	Mme BENSARSA REDA	P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Représenté	Mme KABBOURI	P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry-Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	M. VILAIN	P
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Présente		P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Représentée	Mme DAUMIN	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Représenté	M. LAURENT	P
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Représentée	M. BOURDON	P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Représentée	M. GAUDIN	P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Représentée	Mme VALA	P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Représenté	Mme BERNET	P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	M. VIELHESCAZE	P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONTE Jean-Marc	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	M. AGGOUNE	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Représenté	M. GAUDIN	P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Représentée	M. BOURDIN	P
Yvry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Représentée	M. MARCHAND	P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Représentée	M. BRIEY	P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Représentée	Mme LABROUSSE	P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme LEYDIER	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Représentée	M. PANETTA	P
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	Représentée	Mme BEN CHEIKH	P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent ⁽¹⁾		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée ⁽¹⁾	M. GONZALES	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	-		-
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Représenté	M. SAC	P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	Mme DAUMIN	P
Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Représenté	Mme BERNET	P

Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	M. LIPIETZ	P
Orly	Mme JANODET Christine	Représentée	Mme BEN CHEIKH	P
L'Haÿ-les-Roses	M. JEANBRUN Vincent	Représenté	M. DECROUY	P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Représentée	M. VIELHESCAZE	P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Représenté	Mme LORAND	P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	M. MARCHAND	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	M. BELL-LLOCH	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	-		-
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée	M. LIPIETZ	P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	M. BELL-LLOCH	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Représenté	M. PECQUEUX	P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Représenté	M. DECROUY	P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	M. BEUCHER	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Représenté (1)	M. GONZALES	P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	M. BOUYSSOU	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Représentée	M. LAFON	P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme VALA	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Représenté	M. SAC	P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	M. PECQUEUX	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	M. PANETTA	P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	-		-
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	M. BOUYSSOU	P
Fresnes	M. PIROLLI Yann	Représenté	M. LAFON	P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	-		-
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry-Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Représenté	M. DELL'AGNOLA	P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	M. TAUPIN	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Représenté	M. BEUCHER	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Représentée	M. DELL'AGNOLA	P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	-		-
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. YAVUZ	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	-		-
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	M. AGGOUNE	P
Viry-Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Représentée	M. VILAIN	P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Représentée	M. DUFOUR	P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	Mme LORAND	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Présent		P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry-Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	M. YAVUZ	P
Villejuif	M. ZULKE Michel	-		-

(1) Jusqu'à la délibération n° 2020-11-17_2077

Secrétaire de Séance : Madame Imène BEN CHEIKH

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2051 à 2077	36	58	94
2078 à 2099	33	55	91

Exposé des motifs

En application de l'article R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la section d'investissement du budget peut comprendre des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement.

Les autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur liquidation ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements financiers contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Il est ainsi proposé d'actualiser les montants ou de modifier la répartition des crédits des trois autorisations de programme suivantes :

- Projet de rénovation urbaine du quartier des Coteaux de l'Orge à Viry-Chatillon
- Etudes sur les projets de renouvellement urbain sur les communes de Villeneuve-Saint -Georges et Valenton
- Opération de rénovation du quartier du Chaperon Vert à Arcueil / Gentilly

Projet de rénovation urbaine du Quartier des Coteaux de l'Orge à Viry-Chatillon

L'AP/CP initiale de ce projet a été adoptée en 2017 pour un montant de 3 255 094,00 €.

Par délibérations du 25 septembre 2018 et du 25 février 2020, le conseil territorial a approuvé deux actualisations de l'AP/CP concernant le programme de finalisation du projet de rénovation urbaine du quartier des Coteaux de l'Orge à Viry-Chatillon pour la porter à un montant de 3 049 480,00 €.

Une nouvelle actualisation de l'autorisation de programme est nécessaire afin de :

- prendre en compte sur 2020 une dépense initialement comptabilisée en 2019 et rejetée par la Trésorerie de Vitry sur Seine
- réduire le niveau de cette autorisation de – 87 057,34 € au vu des réalisations et de l'avancement du programme.

Le montant total de l'AP/CP est ainsi fixé à 2 962 422,66 €, la nouvelle répartition des crédits de paiements se présente comme suit :

Années		Pour mémoire répartition précédente
2017	179 928,05 €	179 928,05 €
2018	597 244,88 €	597 244,88 €
2019	825 723,73 €	862 939,77 €
2020	1 318 873,59 €	1 409 367,30 €
2021	40 652,41 €	

Les subventions prévues pour le financement de ce programme s'élèvent à 1 943 249,00 €.

Etudes sur les projets de renouvellement urbain sur les communes de Villeneuve-Saint -Georges et Valenton

Par délibération du 29 juin 2019, le conseil territorial a approuvé l'ouverture d'une AP/CP concernant les études à mener pour les projets de renouvellement urbain des communes de Villeneuve-Saint-Georges et Valenton pour un montant initial de 1 517 325,00 €.

Une première actualisation de cette AP/CP portant uniquement sur la modification du calendrier prévisionnel de réalisation est intervenue par délibération du 25/02/2020.

Une nouvelle actualisation est proposée afin de :

- réduire le niveau de cette autorisation de – 20 510,52 € en fonction des prévisions de réalisation

- modifier l'affectation initiale des dépenses entre les deux secteurs
- modifier la répartition des crédits de paiement entre les exercices 2020 et 2021.

Le montant total de l'AP/CP est ainsi fixé à 1 496 814,48 €. La nouvelle répartition des crédits de paiements se présente comme suit :

Secteur Villeneuve-Saint-Georges

	AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Situation initiale	977 970,00 €	227 861,25 €	728 232,00 €	21 876,75 €
Actualisation	- 46 003,75 €	-	- 321 598,00 €	+ 275 594,25 €
Situation après actualisation	931 966,25 €	227 861,25 €	406 634,00 €	297 471,00 €

Secteur Valenton

	AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Situation initiale	539 355,00 €	126 506,57 €	390 977,00 €	21 871,43 €
Actualisation	+ 25 493,23 €	-	- 126 236,00 €	+ 151 729,23 €
Situation après actualisation	564 848,23 €	126 506,57 €	264 741,00 €	173 600,66 €

Les subventions prévues pour le financement de ce programme s'élèvent à 643 740,00 €.

Opération de rénovation du quartier du Chaperon Vert à Arcueil / Gentilly

L'AP/CP initiale de ce projet a été adoptée en 2011 par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre pour un montant initial de 10 085 634,00 € réparti en 8 935 634,00 € sur le budget principal et 1 150 000,00 € sur le budget assainissement, et a fait l'objet d'une première actualisation par la CAVB.

Par délibération du 25/02/2020, le conseil territorial a procédé à une deuxième actualisation de cette AP/CP en la portant à un montant de 11 597 045,00 € réparti en 10 859 975,00 € sur le budget principal et 737 070,00 € sur le budget assainissement

Il est nécessaire de réaliser une troisième actualisation de cette AP/CP afin de prendre en compte les révisions de prix intervenues sur certains marchés de travaux. Le nouveau montant de cette AP/CP s'établit à 11 627 335,00 € réparti en 10 890 267,68 € sur le budget principal et 737 067,32 € sur le budget assainissement. La nouvelle répartition des crédits de paiements se présente comme suit :

	AP	CP antérieurs 2011 - 2019	CP 2020	CP 2021
Situation initiale	11 597 045,00 €	10 868 183,34 €	728 861,66 €	-
Actualisation 2020	+ 30 290,00 €	-	+ 30 290,00 €	-
Situation après actualisation	11 627 335,00 €	10 868 183,34 €	759 151,66 €	-

Les subventions prévues pour le financement de ce programme s'élèvent à 3 311 613 € et proviennent :

- de l'Etat pour 131 880 €
- de la Région Ile-de-France pour 896 787 €
- du Département du Val de Marne pour 959 406 €
- de l'Office Public de l'Habitat Arcueil-Gentilly (OPALY) pour 1 323 540 €.

Il est proposé au Conseil territorial d'approuver les actualisations des trois autorisations de programme et crédits de paiements précités.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre du 30 juin 2014 portant création, actualisation et clôture de certaines autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu la délibération n°2017-04-15_502 du Conseil Territorial du 15 avril 2017 ;

Vu la délibération n°2019-06-29_1482 du Conseil Territorial du 29 juin 2019 ;

Vu la délibération n°2020-02-25_1760 du Conseil Territorial du 25 février 2020 ;

Considérant qu'il convient d'actualiser le montant de l'autorisation de programme concernant le programme de finalisation du projet de rénovation urbaine du quartier des Coteaux de l'Orge à Viry-Chatillon ainsi que les crédits de paiement correspondants ;

Considérant qu'il convient d'actualiser le montant de l'autorisation de programme concernant les études à mener pour les projets de renouvellement urbain des communes de Villeneuve-Saint-Georges et Valenton ainsi que les crédits de paiement correspondant ;

Considérant qu'il convient d'actualiser le montant de l'autorisation de programme concernant l'opération de rénovation du quartier Chaperon Vert à Arcueil / Gentilly ainsi que les crédits de paiement correspondants ;

Entendu le rapport de Mme Stéphanie Daumin ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve l'actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiements concernant le programme de finalisation du projet de rénovation urbaine du quartier des Coteaux de l'Orge à Viry-Chatillon et la fixe à un montant de 2 962 422,66 € réparti sur les trois secteurs présentés ci-dessous :

Secteur Mutation

	AP	CP antérieurs 2017-2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Situation initiale	699 392,60 €	0,00 €	987,60 €	698 405,00 €	-
Actualisation	- 30 770,00 €	-	-	- 30 770,00 €	-
Situation après actualisation	668 622,60 €	0,00 €	987,60 €	667 635,00 €	-

Secteur Central

	AP	CP antérieurs 2017-2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Situation initiale	2 267 136,40 €	770 256,93 €	860 212,17 €	636 667,30 €	-
Actualisation	- 56 287,34 €	-	- 37 216,04 €	- 19 071,30 €	-
Situation après actualisation	2 210 849,06 €	770 256,93 €	822 996,13 €	617 596,00 €	-

Etudes d'aménagement et OPC inter chantiers

	AP	CP antérieurs 2017-2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Situation initiale	82 951,00 €	6 916,00 €	1 740,00 €	74 295,00 €	-
Actualisation	-	-	-	- 40 652,41 €	+ 40 652,41 €
Situation après actualisation	82 951,00 €	6 916,00 €	1 740,00 €	33 642,59 €	40 652,41 €

Totaux 3 secteurs après actualisation	2 962 422,66 €	777 172,93 €	825 723,73 €	1 318 873,59 €	40 652,41 €
--	----------------	--------------	--------------	----------------	-------------

2. Approuve l'actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiements concernant les études à mener pour les projets de renouvellement urbain des communes de Villeneuve-Saint-Georges et Valenton et la fixer à un montant de 1 496 814,48 € réparti sur les secteurs des deux villes comme suit :

Secteur Villeneuve-Saint-Georges

	AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Situation initiale	977 970,00 €	227 861,25 €	728 232,00 €	21 876,75 €
Actualisation	- 46 003,75 €	-	- 321 598,00 €	+ 275 594,25 €
Situation après actualisation	931 966,25 €	227 861,25 €	406 634,00 €	297 471,00 €

Secteur Valenton

	AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Situation initiale	539 355,00 €	126 506,57 €	390 977,00 €	21 871,43 €
Actualisation	+ 25 493,23 €	-	- 126 236,00 €	+ 151 729,23 €
Situation après actualisation	564 848,23 €	126 506,57 €	264 741,00 €	173 600,66 €

Totaux 2 secteurs après actualisation	1 496 814,48 €	354 367,82 €	671 375,00 €	471 071,66 €
--	----------------	--------------	--------------	--------------

3. Approuve l'actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiements concernant l'opération de rénovation du quartier du Chaperon Vert à Arcueil / Gentilly et la fixer à un montant de 11 627 335,00 € réparti selon le tableau suivant :

	AP	CP antérieurs 2009 - 2019	CP 2020	CP 2021
Situation initiale	11 597 045,00 €	10 868 183,34 €	728 861,66 €	-
Actualisation 2020	+ 30 290,00 €	-	+ 30 290,00 €	-
Situation après actualisation	11 627 335,00 €	10 868 183,34 €	759 151,66 €	-

4. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 94



A Vitry-sur-Seine, le 24 novembre 2020
Le Président

Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 25 novembre 2020 ayant été publiée le 30 novembre 2020

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.